

PROGRAMME DE FORMATION PRAP 2S MAC Aide à La Mobilité

MAJ 19/05/2024

Objectifs :

> Mettre à jour ses compétences d'Acteur PRAP 2S afin de conserver sa certification et redynamiser la démarche de prévention des risques d'activité physique au travail au sein de son établissement.

> Accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi

Compétence 1: Identifier les enjeux d'un accompagnement à la mobilité

Argumenter les enjeux pour la personne aidée et son entourage

Identifier les enjeux pour l'accompagnant

Identifier les enjeux pour l'établissement

Compétence 2 : Séquencer les déplacements naturels permettant de se mouvoir

Repérer les étapes nécessaires aux déplacements.

Déterminer les capacités nécessaires à la réalisation des déplacements.

Compétence 3 : Analyser la situation d'un accompagnement.

S'assurer des possibilités de la personne aidée à réaliser seule son déplacement.

Identifier les capacités de la personne aidée à réaliser les étapes du déplacement naturel.

Identifier les déterminants liés à l'environnement qui facilitent ou limitent le déplacement

Prendre en compte les risques pour la personne aidée et l'accompagnant.

Compétence 4 : Caractériser les aides techniques au regard des situations d'accompagnement

Identifier les aides techniques au regard des contraintes environnementales

Déterminer les aides techniques en fonction des caractéristiques des personnes aidées.

Compétence 5 : Mettre en œuvre un accompagnement à partir de son analyse, en prenant soin de la personne aidée et de soi.

Prendre en compte le résultat de l'analyse de la situation d'accompagnement

Guider la personne aidée en respectant les étapes de ses déplacements naturels

Compenser les incapacités par une assistance sans portage délétère intégrant si nécessaire une aide technique.

Programme :

Organisation d'une rencontre préalable avec un responsable de l'établissement afin d'étudier l'environnement et les risques (recommandée)

Séquence 1 - Enjeux d'un accompagnement à la mobilité

Nature des dommages causés par le faire à la place de la personne aidée.

Intérêt pour l'accompagnant et maintien de l'autonomie pour la personne aidée.

Séquence 2 - les déplacements naturels

Travaux pratiques sur le séquençage des déplacements naturels et l'appréciation des capacités de la personne aidée.

Séquence 3 - L'analyse d'une situation d'accompagnement



Travaux pratique. Mise en place d'étude de cas qui tiendront compte des paramètres suivants :

l'autonomie de la personne aidée l'environnement et les risques pour l'aidant et la personne aidée.

Séquence 4 - Les aides techniques

Atelier pratique : Pertinence des choix et utilisation des aides techniques de l'établissement

Séquence 5 Mise en œuvre d'un accompagnement

Mise en situation pratique permettant de mettre en œuvre l'ensemble des compétences 1- 2- 3 - 4

Durée : 7h

Prix : 700,00 €

Public : Acteur PRAP 2S et PRAP2S ALM

Prérequis :

Titulaire d'un Certificat d'acteur PRAP 2S

Particularité :

La formation complémentaire ALM remplace dans un premier temps la formation MAC PRAP 2S afin de former tous les anciens acteurs PRAP 2S au module ALM

Moyens pédagogiques :

- Une partie du matériel pédagogique sera fourni par le prestataire de formation (matériel de projection, supports pédagogiques, et documents pour les stagiaires...)*
- L'ensemble du matériel de mobilisation sera fourni par l'entreprise : verticalisateur/ lève-malade / lit médicalisé....*

Le référent handicap est à votre disposition pour organiser la compensation du handicap en cas de contraintes.

Méthode pédagogique :

- ❖ *Active et participative*
- ❖ *Evaluation des pratiques pré-stage (questionnaire)*
- ❖ *Applicative, expérimentations pratiques et jeux de rôle*
- ❖ *Applications concrètes et retours d'expérience*
- ❖ *Exposé par les participants de situations complexes et réflexion sur les solutions d'adaptation des différentes techniques de mobilisation.*
- ❖ *Outils et aides techniques utilisés dans le centre demandeur de la formation.*
- ❖ *Outils et aides techniques présentés par le formateur.*
- ❖ *Livret pédagogique des principes de manutention et livret de fin de formation illustré par les photographies réalisées pendant la formation*

Modalités de suivi :

En début de formation : Un Questionnaire préformation permettra au formateur d'apprécier les connaissances des participants. Ces informations seront un des éléments de référence pour la réalisation du bilan de fin de formation.

En cours de formation : Le formateur procède, en fin de modules à des évaluations, afin de vérifier la progression et la satisfaction du groupe.

Bilan de fin de formation : Un Questionnaire post formation permettra au formateur d'établir un bilan de fin de formation.

Par ailleurs, une évaluation générale de la qualité de notre prestation sera faite en présence du formateur, et dans la mesure de leur disponibilité, d'un cadre de l'établissement ou du directeur des soins. Ce bilan a pour objet de recueillir le niveau de satisfaction des participants.

Un certificat de réalisation sera délivrée à chaque participant

Validation :

Lors du MAC, les candidats passent les mêmes type d'épreuves que celles de la formation initiale et dans les mêmes conditions :

Certification : Deux épreuves certificatives

Domaine de Compétences 1- 2 - 3 : La candidat est évalué sur sa capacité à observer et à analyser une situation de travail pour apporter des axes d'amélioration.

Domaine de Compétence 4 : Le candidat tirera au sort un cas pratique visant à accompagner la mobilité d'une personne aidée. Il lui est demandé de mettre en oeuvre une réponse adaptée, avec ou sans aide technique, sécurisante pour l'accompagnant et la personne aidée. Le candidat disposera de 10 min de mises en situation d'accompagnement et de justifications, puis 5 min seront consacrées aux échanges avec l'auditoire.

Chaque participant se verra délivrer :

- ❖ *Un certificat de réalisation, avec la validation des objectifs.*
- ❖ ***Une attestation de Réactualisation du CERTIFICAT d'ACTEUR PREVENTION PRAP2S délivré par le réseau Assurance maladie Risques professionnels / INRS, d'une validité de 24 mois.***

Nos formateurs :

- ❖ *Ambulancier SMUR pendant 27 ans*
- ❖ *Enseignant Responsable encadrement IFA pendant 11 ans*
- ❖ ***Formateur PRAP certifié par L' INRS / PRAP2S ALM***
- ❖ *Formateur AFGSU*
- ❖ *Diplôme Universitaire de Pédagogie des sciences de la santé*
- ❖ *Formation continue hospitalière : Aides soignants, IDE, IADE, Manipulateurs radio, techniciens de laboratoire, Ambulanciers SMUR...*
- ❖ *Perfectionnement à l'urgence des ambulanciers privés*



ORGANISME DE FORMATION AU SERVICE DE LA PERFORMANCE DES
PROFESSIONNELS DE SANTE

❖ *Mise en place de tutorat et suivi des stagiaires*

Responsable pédagogique et Référente handicap :

*Mme Laurie COURATIN – Responsable Centre de Formation – Ingénieure de formation et.
Rédaction en 2015 d'un Mémoire de recherche portant sur « l'accompagnement pour
l'autonomisation et pour l'emploi des personnes en situation de handicap ».
Le référent handicap est à votre disposition pour organiser la compensation du handicap en
cas de contrainte à l'adresse suivante : cadre@sauveperformance.fr*